

SPECIFICATION QUALITE

DESIGNATION : **VERRE BRUT CRIBLE > 50 mm**

SITE(S) CONCERNE(S) : Halluin, Lille-Loos

DOCUMENTS DE REFERENCE :

Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) reprise option Individuelle
Contrat particulier

DEFINITION :

Verre criblé
Verre > 50 mm.

CRITERES :

C1 : Matières impropres	C11 Pourcentage d'impuretés globales (y compris infusibles)	Inférieur à 2 % (**)
	C12 Infusibles	Inférieur à 5 000g/t (**)

PROTOCOLES DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE UTILISES :

Procédure n°34 - manuel AQ contrôle qualité

Visa Responsable Qualité et Environnement



(**) Critère faisant l'objet d'un contrôle régulier en interne